

trusteam
finance



PROCEDURE DE PCA

Auteur : Céline Hospital

Dernière MAJ : 15/12/2017

Validée : Jean-Luc Allain, Jean-Sébastien Beslay

La procédure est diffusée par la Direction de la conformité, contrôle interne, risques, par envoi de la procédure par mail à tous les services/ collaborateurs concernés, puis par mise sur l'intranet accessible à l'ensemble des salariés de Trusteam Finance à l'emplacement dédié aux procédures.

L'original signé est conservé par la Direction de la conformité, contrôle interne, risques dans le classeur « Recueil de procédures de Trusteam Finance ».

Services / collaborateurs concernés :

- Associés-Gérants
- Gérants de fonds et gérants privés
- Développement
- Recherche
- Middle-Office
- Conformité, contrôle interne, risques

Sources réglementaires : Articles 313-55 et 313- 56 du Règlement Général de l'AMF,

Conformément à la réglementation, Trusteam Finance a défini en son sein un plan de continuité de l'activité et un dispositif de sauvegarde des données. Ces dispositifs, décrits dans la présente procédure, visent à assurer la reprise des activités de Trusteam Finance, dans les plus brefs délais (48h maximum), en cas de survenance d'un événement externe ou interne imprévu afin de préserver les intérêts des clients et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Plan de continuité d'activité peut être défini comme un « ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités ».

Le plan de continuité est mis à jour en fonction du contexte et/ou des retours d'expériences et d'exercices.

Le plan de continuité de l'activité concerne tous les collaborateurs de Trusteam Finance et ces derniers doivent en prendre connaissance. Aussi, la procédure relative au PCA est d'une part fournie à chaque collaborateur de la société, et notamment aux nouveaux collaborateurs lors de leur recrutement.

I. Les situations entraînant le déclenchement du PCA

Les situations entraînant le déclenchement du plan de continuité de l'activité sont, notamment, les suivantes :

- Indisponibilité des locaux (incendie, pas d'accès...),
- Epidémie,
- Pandémie,
- Catastrophe naturelle,
- Terrorisme
- Cas de force majeure.

II. Le Responsable de la coordination du PCA

Le collaborateur de la société qui est en charge du déclenchement du PCA est Arnaud Garnier.

Aussi, en cas de déclenchement, il intervient en tant qu'interlocuteur clef dans la coordination et la mise en œuvre du PCA. A ce titre, en cas d'indisponibilité des locaux, son rôle est d'avertir les collaborateurs de la procédure à suivre afin de permettre la continuité de l'activité.

Une liste de l'ensemble des collaborateurs de Trusteam Finance comprenant leur téléphone et leur adresse mail personnels est disponible sur le réseau. Elle a également été remise en main propre à chaque associé-gérant.

III. Les modalités mises en œuvre en cas de déclenchement du PCA

1. Modalités d'information des collaborateurs

Les collaborateurs seront avertis par mail dans la mesure du possible et/ou par téléphone, chacun disposant des accès au réseau à distance avec accès à la messagerie professionnelle, de la mise en œuvre du PCA.

Il leur sera alors indiqué de rester à leur domicile et d'utiliser un ordinateur avec accès au réseau à distance ou de se déplacer dans les locaux des associés-gérants : 50, rue du Château à 92100 Boulogne-Billancourt ou 20 bis, rue du Mont Valérien 92210 Saint Cloud.

2. Identification des collaborateurs « clefs »

Les collaborateurs clefs dont la présence est primordiale pour la reprise de l'activité sont Jean-Luc Allain et/ou Jean-Sébastien Beslay, associés-gérants afin de s'assurer de la reprise dans des conditions optimales et dans les délais impartis. Leur intervention en cas de décision majeure est obligatoire lors du déclenchement et déroulement du PCA.

Par ailleurs, en fonction de la date de survenance de l'événement certains collaborateurs seront affectés à la reprise des tâches identifiées comme prioritaires dans l'intérêt de la clientèle et de nos obligations réglementaires.

3. Identification des activités prioritaires

Sera tenu sur le réseau informatique accessible depuis l'extérieur des locaux la liste des activités principales et accessoires ainsi que l'ordre de priorité des activités ou tâches de chacun des collaborateurs. Y sera joint le planning des tâches cumulées pour la société en fonction des priorités et obligations de calendrier.

Il est envisagé la continuité de l'activité à 25% d'effectif environ, chacun des managers étant à même d'effectuer l'intégralité du travail de ses collaborateurs.

IV. Le dispositif informatique

Le Système d'Information de Trusteam Finance s'appuie sur une solution de bureau à distance externalisée dans un datacenter. Les utilisateurs peuvent donc être mobiles et utiliser différents périphériques pour se connecter à l'environnement de travail.

La messagerie est également externalisée chez un prestataire de service. Les équipements informatiques présents dans les locaux de Trusteam Finance (à savoir au 10 rue Lincoln PARIS, FRANCE) sont dédiés aux utilisateurs (des postes de travail, des périphériques d'impression, des équipements réseaux et de téléphonie).

Les postes et services sont maintenus en condition opérationnelle dans le cadre d'une prestation de service managé assurée par la société PLENIUM (01 55 04 74 84). Les postes et serveurs sont sous leur monitoring.

Afin d'assurer la continuité de service de l'accès Internet, les locaux de PARIS sont dotés de deux liens Internet chez 2 opérateurs différents. Un pare-feu assure le routage entre ces 2 liens (fonctionnalité fail-over). Un troisième lien Internet est disponible pour la connectivité dédiée à une des banques partenaire de la gestion privée.

Le pare-feu assure le routage et la gestion des liens Internet.

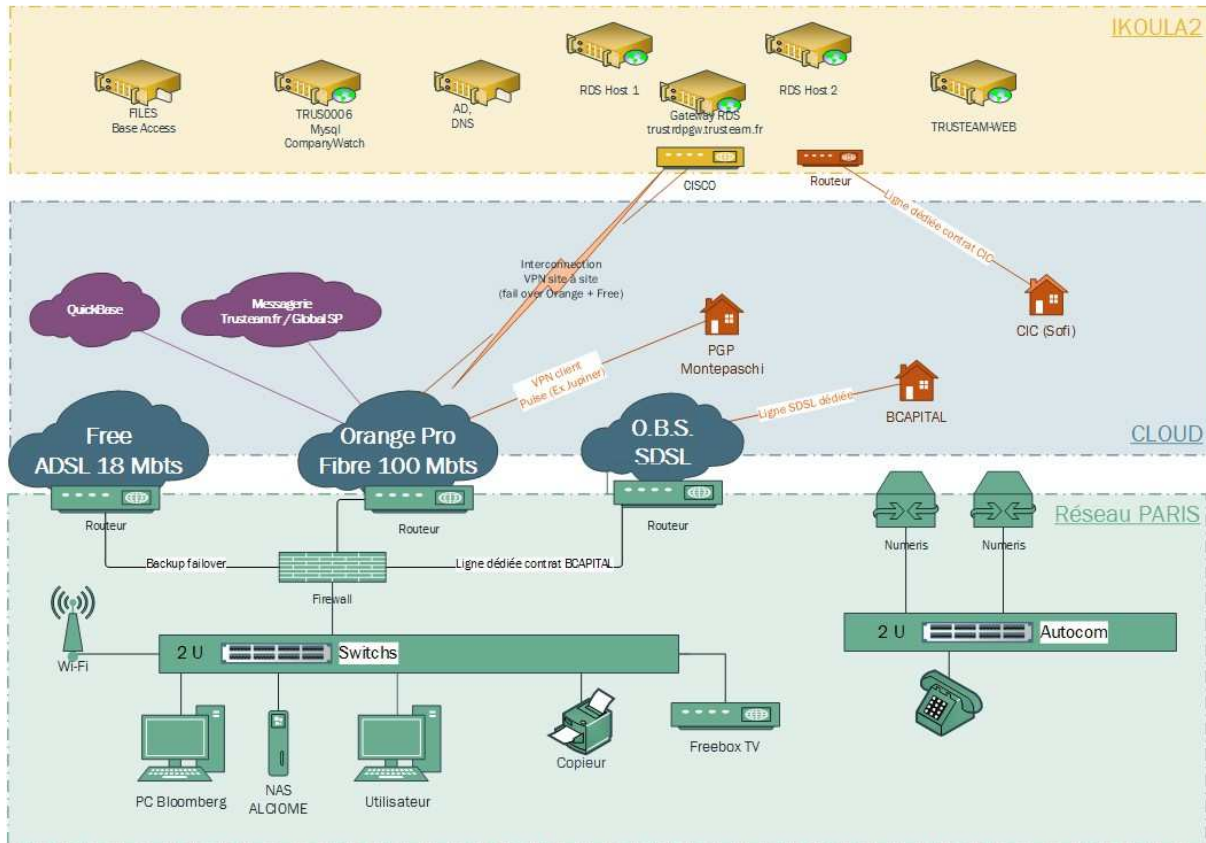
Un tunnel VPN est mis en place avec le datacenter hébergeant la solution de bureau à distance. Il existe également un second tunnel de secours.

La solution de bureau à distance est externalisée chez l'hébergeur IKOULA.

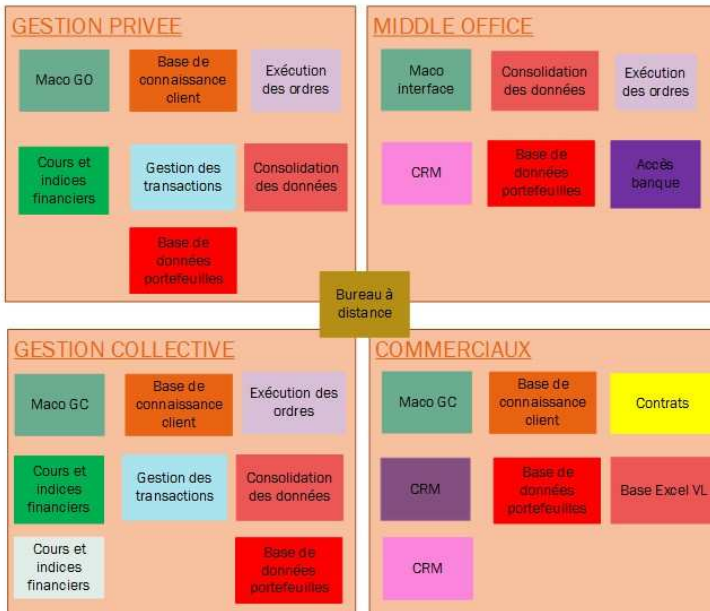
Elle est constituée d'un environnement de bureau à distance avec un serveur frontal qui répartit les sessions des utilisateurs sur 2 serveurs hôtes.

Les profils utilisateurs sont stockés sur le serveur de fichiers et les sessions des utilisateurs sur le bureau à distance sont bridées par des stratégies de sécurité limitant leur accès aux fonctionnalités souhaitées.

Les données sauvegardées sont conservées indéfiniment en fonction du volume de stockage souscrit.



METIERS



TRANSVERSES



Applications :



V. Plan de continuité du système d'information

En cas de perte de données bureautiques sur l'un des partages réseau du serveur, le collaborateur doit envoyer un mail à PLENIUM et peut faire une demande de restauration de données.

Il est conseillé à tous les collaborateurs de la société de travailler exclusivement sur le réseau.

Des droits d'accès différents aux répertoires du réseau sont définis et donnés à des groupes de collaborateurs.

Les associés-gérants ont accès à tout le réseau, et peuvent donc pallier à l'absence de l'un ou plusieurs d'entre eux.

Chaque collaborateur est en mesure de reprendre ses activités sur son poste en dehors des locaux de la société, avec seulement un accès Internet.

VI. Les locaux

L'accès aux locaux du siège social de Trusteam Finance est sécurisé avec digicode.

Les bureaux se situent au 2^{ème} étage avec un accès par ascenseur et par les escaliers.

Les bureaux sont accessibles en métro et en bus.

VII. Le test du PCA

Un scénario de crise « test » sera effectué annuellement et les résultats des tests formalisés au sein d'un compte rendu, disponible auprès du responsable du dispositif et de la Direction de la conformité, du contrôle interne et des risques.